

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 27 mars 2024

17 membres présents

Membres présents : CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, GAUGE Jacques, HARNAL Maryline, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PONCIN Elisabeth, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie (pouvoir à F. MEUROU), ALLEHAUX Dominique (pouvoir donné à M. WIEL), BULIN Bérangère (pouvoir à O. JOLY), CARON Laetitia (pouvoir F. CHABERT), DUTEL Frédéric (pouvoir J. GAUGE), GIROD Emmanuelle (pouvoir H. TEISSIER), MONCEL Alain (pouvoir J. CATHERINE-BONNICI), PARRAIN Noël (pouvoir R. MARECHAL), PUDDU Maryse (pouvoir E. PONCIN).

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Compte administratif 2023,
- Compte de gestion 2023,
- Taux de fiscalité,
- Budget 2024,
- Attributions de compensation Grand Bourg Agglomération,
- Transition écologique : subvention vélo, récupérateur d'eau de pluie,
- Subvention toiture,
- Déclassement du réseau de chaleur,
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 7 mars 2024 est approuvé (4 abstentions pour absence).

Compte administratif 2023

Le compte administratif et le compte de gestion établi par le Trésorier comportent une différence sur le budget communal.

Cette différence est expliquée par une erreur du report de résultat 2022. Le compte administratif en fonctionnement indique un report de résultat de 485 670,03 € alors qu'il aurait dû être de 484 791,79 €

La correction sera faite sur le budget prévisionnel 2024.

Le compte administratif peut avec cette correction être approuvé.

M. LEBOEUF prend la parole et présente le compte administratif 2023 à l'assemblée délibérante.

RESULTAT DE CLOTURE (hors restes à réaliser)	Fonctionnement	Investissement
Budget commune	485 670,03 €	290 964,84 €
Budget développement commercial	197 947,74 €	249 579,45 €
Budget camping	170 771,16 €	74 475,62 €
Réseau de chaleur	99 593,86 €	99 328,02 €
Budget Lotissement Cuisiat	5 931,89 €	25 096,49 €
Budget Lotissement Pressiat	0,00 €	3 455,26 €
Budget Panneaux photovoltaïques	8 565,43 €	17 133,00 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal vote les comptes administratifs tels que présentés.

Monsieur JOLY s'interroge sur le résultat du Réseau de chaleur en fonctionnement, il y a moins de recettes (83 275,43 €) que de dépenses (89 403,54 €).

Des pannes sur le réseau de chaleur ont engendré des dépenses importantes (réparation de la vis, achat de fioul).

Le compte administratif tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2023

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, reprend les écritures du compte administratif (hormis le décalage cité ci-dessus pour le report du résultat 2022).

Le compte de gestion tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du Trésorier municipal et du compte administratif de l'exercice 2023 du budget général de la commune et des budgets annexes, décide d'affecter les résultats à la section de fonctionnement des différents budgets.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats.

Taux de fiscalité

Le budget a été construit sans augmentation des taux. Néanmoins, l'augmentation des bases (revalorisation de 3,9 %) décidées par l'Etat générera une augmentation des impôts pour les ménages.

	Base 2023	Base 2024	Taux communaux	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâtie	2 732 216 €	2 848 000 €	28.69 %	817 091 €
Taxe foncière non bâtie	124 652 €	129 800 €	48.81 %	63 355 €
Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	354 825 €	325 700 €	11.85 %	38 596 €
Total	885 254 €			919 042 €
Effet coefficient correcteur	- 49 657 €			- 51 882 €
RECETTE IMPÔTS	835 597 €			867 160 €

Monsieur MARECHAL ajoute que depuis 2001 les taux n'ont pas été revalorisés. Et que par ailleurs, la commune n'a pas de maîtrise sur les bases qui augmentent.

Madame PONCIN s'interroge sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pensant qu'il devait augmenter.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une règle de liens entre les taux doit être appliquée en cas de modification, les uns ne peuvent pas être modifiés sans les autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité sans augmentation pour l'année 2024.

Vote des budgets 2024

Depuis le débat d'orientations budgétaire, peu de modifications ont été apportées. Des recettes supplémentaires ont été validées sur le budget communal en fonctionnement (attributions de compensation de Grand Bourg Agglomération, produits attendus des taxes directes locales, diminuées du montant correspondant au coefficient correcteur).

En dépenses, le montant des subventions aux associations a été réactualisé en ayant pris en compte la demande de l'association de la cantine (13 000 €), sachant que la

demande de la Miou (500 €) avait été validée.
Le budget a été rééquilibré en fonction de ces nouvelles données.

Pour l'investissement, l'augmentation des coûts des travaux (révisions et avenants pour le gymnase, travaux de réfection des terrains de tennis) ainsi que quelques travaux supplémentaires entraînent un besoin de financement compensé par un emprunt d'équilibre.

Le budget communal de fonctionnement s'équilibre à 2 987 831,47 € et la section d'investissement à 3 135 719,75 € grâce à un virement de la section de fonctionnement de 324 935,11 €.

Les principales opérations d'investissement sont présentées et peuvent être résumées ainsi :

N°	OPERATIONS	Dépenses	Recettes
200	Résidence les mousserons	5 000,00 €	
201	Informatique divers	9 000,00 €	
203	Salle des sports	967 591,23 €	962 008,00 €
204	Salle des fêtes de Treffort	110 000,00 €	
205	Révision PLU	15 668,00 €	2 000,00 €
206	Aménagement de MONTMERLE	218 000,00 €	
209	Églises	5 000,00 €	- €
210	Presbytère de Cuisiat	21 207,89 €	251 692,00 €
211	Restructuration forestière	250 000,00 €	50 000,00 €
212	Cœur de Pressiat - place	100 000,00 €	
234	Foncier	120 000,00 €	
303	Equipements des services techniques	70 000,00 €	
370	Investissements clubs	56 650,00 €	15 000,00 €
391	Programme du SIEA-éclairage public	60 000,00 €	
394	Voie douce + arrêt car + parking école	10 000,00 €	
395	Accessibilité	5 000,00 €	
396	Aménagement plan d'eau	15 000,00 €	
397	Toitures + façades	39 000,00 €	9 680,00 €
398	Remise en état médiathèque	301 330,88 €	100 000,00 €
400	Voirie	215 000,00 €	356 791,00 €
401	Écoles	10 000,00 €	
402	Panneaux d'affichage touristiques	30 000,00 €	
403	City Stade	36 000,00 €	
404	Forage vers salle des sports	96 000,00 €	15 000,00 €
405	Voie douce interco	30 000,00 €	
406	Place de Treffort	15 600,00 €	
407	Ancienne Perception	36 000,00 €	
408	Aires de jeux	34 608,40 €	
409	Curage Etang des Pilles	20 841,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget principal à l'unanimité tel que présenté.

Budgets annexes :

Les propositions d'inscriptions pour les budgets annexes sont présentées en équilibre comme suit :

Camping	
Fonctionnement	413 271 16 €
Investissement	214 218,58 €
Développement commercial	
Fonctionnement	342 776,14 €
Investissement	337 669,96 €
Réseau de chaleur	
Fonctionnement	178 161,86 €
Investissement	178 295,07 €
Panneaux photovoltaïques	
Fonctionnement	18 007,00 €
Investissement	28 140,00 €
Lotissement Cuisiat	
Fonctionnement	125 606,49 €
Investissement	98 302,98 €
Lotissement Pressiat	
Fonctionnement	171 539,74 €
Investissement	171 539,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les budgets annexes à l'unanimité tels que présentés.

Les comptes administratifs, comptes de gestion et budgets sont consultables en mairie. Comme l'exigent les textes, une note de synthèse accompagnée de tableaux synthétiques sera mise en ligne sur le site de la commune et sur le panneau digital de la mairie.

Fongibilité des crédits :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dès lors que des mouvements de crédits seront effectués, une restitution sera faite auprès des membres de la commission finances.

Attributions de compensation Grand Bourg Agglomération

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation (AC). Celle-ci ne peut être indexée.

Les AC permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont également actualisés, comme chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Cette actualisation suppose une révision libre des AC, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération de leur conseil municipal.

Par ailleurs, la forte hausse des dépenses de fonctionnement subie par les collectivités du fait de l'inflation et l'éligibilité de Grand Bourg Agglomération à la dotation de l'Etat dite « filet de sécurité » au titre de l'exercice 2022 ont créé des conditions exceptionnelles cette année.

Ainsi, dans le cadre la révision libre, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé de porter de manière exceptionnelle le montant du fonds de solidarité à 1 300 000 €, dont 300 000 € pour les communes de moins de mille habitants et 1 000 000 € pour les communes de plus de mille habitants. Jusqu'à présent, cette dotation de solidarité ne concernait que les communes de moins de 1 000 habitants. Les modalités de calcul restent inchangées, sur la base du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2019. Ces conditions exceptionnelles d'attribution du fonds ne portent que pour l'année 2024.

Le montant de cette dotation de solidarité exceptionnelle pour Val-Revermont est de 18 408,90 €.

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'AC entre la communauté d'agglomération et chacune des communes.

La délibération du Conseil communautaire du 12 février 2024 a acté le montant par commune.

Les communes éligibles doivent délibérer pour accepter le versement de ce fonds de solidarité exceptionnel au travers de leur attribution de compensation.

Pour la commune de Val-Revermont le montant total des AC s'élève à 208 145,71 € en fonctionnement, et 356 791,35 € en investissement pour l'année 2024.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation

définitives 2024. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer à ce moment-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune de Val-Revermont se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité exceptionnelle d'un montant de 18 408,90 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.

Transition écologique : subvention vélo, récupérateur d'eau de pluie

Madame le Maire présente 3 dossiers :

- Acquisition d'une cuve de 310 L pour un montant de 99,90 € : subvention accordée de 29,97 €,
- Acquisition d'un vélo pour un montant de 799,99 € : subvention accordée de 100 €,
- Acquisition d'un vélo pour un montant de 999 € : subvention accordée de 100 €.

Pour rappel, la subvention (vélo, récupérateur d'eau de pluie, diagnostic énergétique) est octroyée dès lors que les dossiers sont accompagnés **des pièces justificatives suivantes** :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Facture acquittée (si achat d'un vélo d'occasion : une attestation du vendeur et copie de l'annonce)
- RIB

Pour les récupérateurs d'eau de pluie, en supplément : attestation de Grand Bourg Agglomération pour les récupérateurs raccordés à l'habitation pour les usages domestiques et une déclaration en mairie sur papier libre attestant de la séparation réseaux d'eau potable et d'eau de pluie, pour usage domestique (PV réception des travaux).

Pour le diagnostic énergétique, en supplément : taxe foncière bâtie correspondant au logement / justificatif de réalisation du diagnostic / attestation de Grand Bourg Agglomération une fois les travaux engagés dans le cadre de « Mon Cap Energie »

Il est proposé à l'assemblée délibérante que les dossiers soient traités et mandatés directement par le service administratif sous contrôle du maire, dès lors que les dossiers présentés sont complets. Ces subventions feront l'objet d'une information régulière en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le versement des subventions pour les trois habitants ayant sollicité une aide.
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la validation des dossiers et le mandatement des subventions.

Subvention toiture

Un propriétaire de la commune sollicite une subvention de 756 € pour la réfection de la toiture en tuiles anciennes creuses au 39 Grande Rue à Treffort.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le versement de la subvention de 756 €.

Déclassement du réseau de chaleur

La loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019, précisée par le décret d'application du 26 avril 2022, a inversé la logique du classement des réseaux de chaleur en prévoyant que tout réseau fonctionnant à plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération est, par défaut, classé.

Le réseau de chaleur du Verger du Moulin répond aux critères de classement (notamment parce qu'il est alimenté à plus de 50% d'énergies renouvelables) et cela implique que la commune a jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour définir un périmètre de développement prioritaire ou délibérer pour déclasser le réseau.

Le périmètre de développement prioritaire est un périmètre où s'applique des obligations de raccordement pour tout bâtiment neuf ou pour tout bâtiment changeant son mode de chauffage (de plus de 30kw, ce seuil de puissance pouvant être rehaussé).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de déclasser le réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à faire les démarches pour déclasser le réseau de chaleur.

Si la commune souhaite classer le réseau de chaleur, il sera, à tout moment, possible de revenir sur cette décision.

Tour des commissions

Tourisme : une réunion s'est tenue le 2 avril avec Grand Bourg Agglomération pour la mise en place des composteurs sur le camping et la base de loisirs.

Les recrutements saisonniers sont en cours.

Services techniques : recrutement de saisonniers pour cet été en cours.

Florent COUSIN quitte, par voie de mutation, le poste qu'il occupait depuis 2016 à la commune.

Montmerle : les travaux sont à l'arrêt depuis quinze jours (côté ouest), suite à un différend entre Grand Bourg Agglomération et un riverain (problème de servitude).

Les travaux côté Est devraient débuter début mai (à confirmer).

Commission culture : une réunion est programmée courant avril avec le responsable de programmation du Musée du Revermont pour travailler sur l'exposition du mois de septembre.

La prochaine sortie en covoiturage aura lieu le jeudi 16 mai à Bourg-en-Bresse dans le cadre du Festival Br'Ain de cirque, réservation auprès de la médiathèque.

Médiathèque : lors du prochain Conseil municipal, Déborah et Cloé feront une présentation du bilan d'activités 2023 et des projections pour 2024.

Scolarité :

Le conseil d'école s'est réuni le 25 mars : effectifs prévus en septembre 2024, pour les élèves de maternelle entre 73 et 85 élèves, pour les élèves de l'élémentaire 142.

Projets par cycle :

- Maternelle : conte avec intervenants musicaux, sortie vélo à Bouvent,
- Élémentaire : sentier pédagogique (petite faune, grande faune), inauguration le vendredi 28 juin à 17h.
- Pour toute l'école : forêt pédagogique.

Du 2 au 5 avril : semaine olympique avec un défi de 2024 pas à effectuer.

Projet Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) : un comité de pilotage va se mettre en place pour avancer sur ce projet.

Cantine : problèmes acoustiques (beaucoup de bruits). L'installation de paravents entre les tables permettrait de diminuer les interactions bruyantes entre les tablées.

Commission jeunes : réunion le vendredi 22 mars. Le projet de la mare pédagogique est toujours à l'arrêt. Pour attirer de nouveaux jeunes, la commission propose des projets, notamment la réalisation d'une fresque à l'intérieur du gymnase avec le club des jeunes si sa responsable donne son accord, également réalisation de vidéos pour mettre en valeur différents lieux de la commune, à mettre en ligne sur une chaîne youtube communale.

Gymnase : une réunion est programmée le 4 avril avec les associations utilisatrices de la salle des sports.

Pour information, M. Gianni FASTIGGI, habitant sur la commune est champion de France de chiens de sauvetage.

ADMR / octobre rose : l'ADMR lance le projet auprès des associations pour créer un événement en octobre. Au départ, souhait d'installer un stand au marché des Fruits d'Automne, mais finalement cela ne se fera pas.

L'idée retenue serait de mettre du rose dans les villages. Pour cela, un appel est fait pour donner du tissu, de la laine, de la peinture rose à Nathalie Puget de la Résidence autonomie.

Cette démarche a pour but de sensibiliser les gens au dépistage du cancer du sein.

Commission séniors : elle s'est réunie le 4 avril pour organiser la visite des villages.

CCAS : réunion le lundi 8 avril pour le vote du budget.

Résidence autonomie : évaluation courant du 2^{ème} semestre 2024. Une auto-évaluation est actuellement en cours, les grilles d'évaluation sont les mêmes que les EHPAD, alors que l'accompagnement des personnes âgées n'est pas du tout le même.

Monsieur JOLY demande si le cabinet d'évaluation fait un retour négatif quelles sont les conséquences.

Madame TEISSIER répond que l'évaluation est obligatoire pour garder le label Résidence autonomie, son but est d'améliorer nos pratiques.

Collecte des déchets : la distribution des containers n'est pas encore terminée (en cours de fabrication), mais globalement il y a du progrès. Certains points de collecte sont encore à améliorer.

Jardins communaux : de nouvelles parcelles de jardins ont été proposées aux habitants (6 parcelles aux Ursules et 5 derrière la résidence autonomie). 11 demandes ont été recensées en mairie.

Repair café : une rencontre est organisée le 13 avril à la maison Rémond de 9h à 12h.

Médiathèque : les travaux continuent, les châssis vitraux sont posés. La réception des travaux est programmée mi-juin.

Questions diverses

Rénovation de la salle des fêtes de Treffort :

La première estimation était à 1,2 M€ HT (coût travaux), soit 1,455 M€ HT coût opération. Or, il s'avère que la couverture doit être refaite (tuiles de 40 ans, et signes d'infiltrations à certains endroits au niveau de la charpente, le film d'étanchéité étant devenu poreux).

Si nous refaisons l'intérieur de ce bâtiment, il est essentiel que la couverture soit correcte pour de nombreuses années encore.

C'est pourquoi, la décision de refaire la couverture a été prise.

Pour autant, et afin d'améliorer également l'isolation, comme le préconise de décret tertiaire, 3 propositions nous sont faites par la maîtrise d'œuvre :

1- Remplacement des tuiles sans changer la charpente : + 185 000 € (coût travaux) soit 1,646 M€ HT coût opération

2- Remplacement des tuiles par une toiture en bac acier, conservation de la charpente : + 189 500 € HT, soit 1,650 M€ HT coût opération

3- Remplacement des tuiles et remplacement de la charpente, permettant de supporter davantage de poids : + 289 000 € HT, soit 1,754 M€ HT coût opération

La solution 3 est la plus satisfaisante au niveau durabilité et isolation. C'est aussi la plus chère.

Et c'est celle (avec la solution 2) qui nous permet de répondre aux obligations du décret tertiaire : obligation est faite pour les propriétaires de bâtiments dont la superficie est supérieure à 1000 m² de réduire fortement leurs consommations énergétiques (réduction de 40 % des consommations d'énergie d'ici à 2030).

Plan de financement potentiel (solution 3) :

Plan de Financement prévisionnel - VAL REVERMONT Rénovation de la salle des fêtes de Treffort (Programme 1,2M + 53)							
DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financeurs	Éligibilité	Plafond	Taux	Montant de subvention	Remarques
Travaux réhabilitation	1 289 000,00 €	DETR	Construction, rénovation et urbanisme Taux variable de 20 à 40% avec possibilité de bonification + Frais annexes	200 000 €	11,40%	200 000,00 €	Sont inclus le matériel et le mobilier
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet + Frais annexes	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) Maximum 150 000 €	8,55%	150 000,00 €	Limité à un dossier par an (dont les amendes de police)
Frais annexes éligibles	153 713,03 €	Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Depenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	12,34%	216 406,96 €	Attention, montant à confirmer auprès du conseiller régional
Travaux de rénovation énergétique	200 000,00 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables + Frais annexes	20 % dans la limite de 300 000 €	2,55%	48 789,99 €	Possibilité de présenter plusieurs dossiers par an - limiter les dépenses spécifiques
Frais annexes éligibles	23 049,97 €	Fonds vert	Travaux de rénovateurs thermiques et énergétiques des bâtiments publics Le taux d'aide est variable en fonction de la somme des investissements + Frais annexes	Respect de plafond 60 % d'aide publique	2,55%	48 789,99 €	
Frais annexes non éligibles	87 560,00 €	Sous-total subventions publiques			37,39%	655 946,94 €	
		Auto-financement			62,61%	1 098 176,06 €	
TOTAL HT	1 754 123,00 €	TOTAL			100,00%	1 754 123,00 €	

DETR : 200 000 €

CD 01 : 150 000 € (investissements structurants)

CD 01 : 45 000 € (transition écologique)

Région : 215 000 € (à vérifier)

Fonds vert : 45 000 €

Total : 655 000 € de subvention

RAC : 1 100 000 € pour la commune

Cet investissement sera réalisé sur 2 exercices, 2025 et 2026 (110 000 € en 2024).

L'assemblée délibérante est favorable à la solution n°3 à l'unanimité.

Révision du PLU :

Nous en sommes à la fin de la procédure de révision du PLU. Le commissaire enquêteur a remis son rapport, et il nous revient maintenant de fournir, en lien avec le cabinet Citadia, les réponses définitives relatives aux questionnements et aux remarques réalisées par les personnalités publiques associées (DDT, Chambre d'Agriculture, FNE, ...) et des habitants lors de l'enquête publique.

Un temps de travail avec le cabinet Citadia a eu lieu cet après-midi. D'autres échanges auront encore lieu courant avril et début mai, avant d'élaborer le document définitif. Notre nouveau PLU devra ensuite être approuvé au cours du conseil municipal de fin mai 2024. Et il sera opposable dès que nous en aurons fait la publicité et que nous aurons eu le retour de légalité de la Préfecture.

Déploiement de la fibre optique

La totalité de la commune sera couverte fin 2024, les travaux étant bien engagés :

- Grange du Pin : le réseau de la fibre sera opérationnel fin avril 2024
- Secteur 1 (les mas) : opérationnel début automne (pas de gel commercial)
- Secteur Montmerle : courant été 2024 (pas de gel commercial)
- Secteur 3 (Cuisiat) : opérationnel au cours de l'automne (gel commercial obligatoire)
- Secteur 2 (Treffort centre) : fin année 2024.

Commémoration du grand Brûle (80 ans) : en partenariat avec les communes concernées. La prochaine réunion se tiendra le 12 avril à 20h30, salle du conseil.

Recherche de cartes postales, projet de faire des vidéos de témoignage avec les personnes qui ont des souvenirs de cette période (Cuisiat et Pressiat).

Commémoration au plan d'eau de Chevignat le 18 juillet.

Rencontres avec les habitants :

Proposition de réaliser des rencontres, sous forme de réunions de quartier : 23 mai, 28 mai, 30 mai, 4 juin.

Une remarque est faite sur les camions d'EGT, les déchets s'envolent des bennes lors des trajets des camions. Ces désagréments seront signifiés à l'entreprise.

Prochain Conseil Municipal : mardi 30 avril à 20h et lundi 27 mai à 20h

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**

La séance est levée à 23h15

